AVIS SUR LE TARIF DES DROITS DE PASSAGER (N-6)

EN VIGUEUR LE 1er JANVIER 2026

Art.	COLONNE I **Description**	COLONNE II Taux ($)
1.	Droits de passager applicables pour l'escale lors d'un voyage continu :	
	a) Pour un navire à quai	
	i) par adulte	13,90
	ii) par enfant (de moins de 12 ans)	6,95
	b) Pour un navire à l'ancre utilisant les navettes	
	i) par adulte	6,95
	ii) par enfant (de moins de 12 ans)	3,48
2.	Droits de passager applicables pour les voyages commençant ou se terminant au port :	
	a) Pour un navire à quai	
	i) par adulte	33,40
	ii) par enfant (de moins de 12 ans)	16,70
	b) Pour un navire à l'ancre utilisant les navettes	
	i) par adulte	16,70
	ii) par enfant (de moins de 12 ans)	8,35
3.	Droits de passager applicables aux excursions :	
	i) par adulte	4,28
	ii) par enfant (de moins de 12 ans)	2,14